



**FEDERATION EUROPEENNE DES MEDECINS SALARIES  
EUROPEAN FEDERATION OF SALARIED DOCTORS**

**Registered Office/Siège**

**Social :**  
39, rue Victor Massé  
F-75009 Paris/France

<http://www.fems.net>

**Presidency:**

Dr. Claude Wetzel  
Hôpitaux Universitaires  
F-67098 Strasbourg/France  
Tel +33 3 88 12 70 75 ou 76  
GSM +33 6 60 55 56 16  
Fax +33 3 88 12 70 74  
[claudewetzel@chru-strasbourg.fr](mailto:claudewetzel@chru-strasbourg.fr)

**Permanent Secretariat:**

Mrs Brigitte Jencik  
Rue Guimard 15  
B-1040 Brussels/Belgium  
Tel. +32 2 736 60 66 NEW  
Fax +32 2 732 99 72 NEW  
e-mail: [info@fems.net](mailto:info@fems.net)

<b>Date :</b>	<b>1 avril 2011</b>	<b>Document:</b>	<b>F11-024 FR</b>
<b>Title:</b>	<b>DETT: La CES déçue par les proposition de la Commission</b>		
<b>Authors:</b>	<b>ETUC – Patricia Gallo - Responsable Presse et Communication</b>		



**European Trade Union Confederation (ETUC)  
Confédération européenne des syndicats (CES)**

28/03/2011

## **Révision de la directive sur le temps de travail: la CES se dit déçue par les propositions de la Commission européenne**

La Confédération européenne des syndicats (CES) a répondu à la consultation des partenaires sociaux sur la révision de la directive sur le temps de travail (DTT), au niveau de l'Union européenne (UE), qui s'est achevée le 25 mars 2011. La CES, déçue par les propositions de la Commission européenne, se dit prête à entamer des négociations avec les partenaires sociaux sur le temps de travail.

La CES regrette que ses préoccupations exprimées lors de la première phase de la consultation de la Commission, n'aient pas été suffisamment prises en compte. Les propositions du maintien de l'opt-out et de l'extension des périodes de référence, notamment, contredisent les principes de santé et de sécurité au travail basés sur des preuves et des recherches fondées (comme par exemple l'évaluation d'impact de mesures concernant la DTT et l'évolution de l'organisation du temps de travail établie par Deloitte).

Cette approche est d'autant plus inappropriée, que le rapport de mise en œuvre de la Commission, met en lumière les problèmes de conformité du droit national avec la DTT. En d'autres termes, de nombreux travailleurs ne sont pas protégés contre les heures de travail trop longues, ce qui est nuisible à leur santé et à leur sécurité et s'inscrit en violation de leurs droits. Sur la base de telles évaluations, la CES a du mal à comprendre que la Commission persiste à proposer le maintien de l'opt-out individuel, menaçant ainsi délibérément la santé des travailleurs de l'UE.

Dans ce contexte, la CES s'est dit prête à entamer des négociations avec les partenaires sociaux au plan européen avec comme objectif, la révision globale de la DTT, au bénéfice de la santé et de la sécurité des travailleurs. La CES considère que la révision passe par la fin ou la suppression graduelle de l'opt-out individuel dans un proche avenir, par le maintien des périodes de référence et par le fait d'assurer la conformité avec les jugements de la Cour de Justice européenne concernant le temps de garde et le repos compensatoire.